



RÉGION  
**Nouvelle-  
Aquitaine**

Enregistré au greffe le 31 mai 2023  
KSP GA230322

**Le Président**

**Monsieur Paul SERRE**  
Président de la Chambre régionale  
des comptes de Nouvelle-Aquitaine  
3, place des Grands Hommes  
CS 30059  
33064 BORDEAUX CEDEX

Bordeaux, le **3 0 MAI 2023**

Vos références : KSP GD230207 CRC

**Objet :** Réponse écrite au rapport d'observations définitives relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la région Nouvelle-Aquitaine – enquête sur la gestion du trait de côte

Monsieur le Président,

Vous m'avez adressé, par courrier du 3 mai 2023, le rapport relatif à l'enquête sur la gestion du trait de côte.

Je salue la qualité du travail de la Chambre régionale des comptes et remercie les magistrats en charge de cette enquête. Le rapport met en avant le rôle central joué par la Région Nouvelle-Aquitaine sur son territoire en matière de gestion du trait de côte, et la pertinence de son action.

Nous sommes particulièrement concernés par cette problématique : avec 970 kilomètres de côtes, l'ensemble du littoral néo-aquitain va être impacté par la montée du niveau de la mer (entre 30 et 80 centimètres selon les scénarios climatiques du GIEC) et par des phénomènes d'érosion côtière liés aux vents et courants (recul

Hôtel de Région  
14 rue François-de-Sourdis  
CS 81383  
33077 Bordeaux Cedex  
T. 05 49 38 49 38

[nouvelle-aquitaine.fr](http://nouvelle-aquitaine.fr)

prévu de 1 à 3 mètres par an de la côte sableuse). C'est pourquoi, dès 2012, nous avons adopté une stratégie régionale de gestion de la bande côtière. La Région a rappelé sa mobilisation en matière de gestion du trait de côte à travers sa feuille de route Néo Terra, votée en 2019, afin de protéger les populations face aux risques d'érosion marine, de submersion marine et d'inondations fluviales en privilégiant la résilience et les solutions fondées sur la nature.

Votre rapport souligne bien le partenariat étroit entre les acteurs régionaux pour le pilotage global de la stratégie : l'Observatoire de la Côte Nouvelle-Aquitaine et le GIP Littoral sont deux outils complémentaires, respectivement de connaissance et expertise d'une part, et de gouvernance et appui en ingénierie d'autre part.

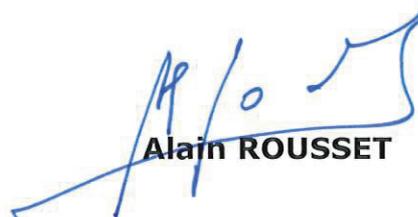
Il met en évidence un constat que je partage pleinement concernant la **déconnexion entre les besoins** des collectivités pour aménager leur territoire en réponse au risque d'érosion côtière et les **moyens** globalement déployés pour les soutenir dans cet objectif.

Je relève également l'importance de la coordination des réponses entre les **risques d'érosion côtière** et de **submersion** marine. Cette coordination n'est que partiellement opérationnelle à ce jour, et surtout elle n'est pas traduite dans les outils de financement.

Je souhaite vivement que le législateur s'approprie les conclusions de la Chambre et puisse fournir aux collectivités littorales des **moyens juridiques et financiers** à la hauteur des enjeux. Les travaux qui se dérouleront au sein du comité national consultatif du trait de côte devront être utiles afin de répondre à cette question des moyens.

La Région Nouvelle-Aquitaine sera très attentive aux évolutions à venir, et veillera à ce qu'elles répondent du mieux possible aux besoins des collectivités littorales et leurs administrés.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



Alain ROUSSET